



SYNDICAT
DES NÉGOCIANTS EN ART

MARCHÉ DE L'ART : L'EUROPE ORGANISE-T-ELLE SON APPAUVRISSEMENT ?

Un peu plus d'un an après l'entrée en application des dernières dispositions du règlement UE 2019/880, qui subordonne l'importation de certains biens culturels extra-européens à de nouvelles formalités administratives, quel bilan pour les segments visés ?

« C'est encore pire que ce à quoi on s'attendait », confie Christophe Hioco, vice-président du SNA et marchand d'art asiatique. Un an après l'entrée en application des dernières dispositions du règlement UE 2019/880 (juin 2025) les craintes d'une délocalisation du marché semblent s'être matérialisées plus vite que prévu. Christophe Hioco dit en avoir mesuré les effets lors du Printemps asiatique, avec l'absence de plusieurs grands marchands anglo-saxons. Si les ventes restent soutenues, la circulation des œuvres, elle, se grippe à l'entrée : « Nous vendons toujours à l'étranger, mais avec ces exigences bureaucratiques déraisonnables où sont demandés des documents qui n'existent pas, nous ne parvenons quasiment plus à faire entrer de nouvelles pièces », résume-t-il. Un assèchement qui, selon lui, gagne jusqu'aux institutions : certains musées auraient déjà renoncé à des acquisitions, voire à des donations, faute de pouvoir réunir les justificatifs nécessaires à leur importation.

LES CHIFFRES CONFIRMENT LE DÉCROCHAGE

Les premières confirment ce constat. Alors que la plupart des secteurs des enchères françaises se maintiennent ou progressent en 2025, trois catégories particulièrement exposées au nouveau cadre réglementaire reculent nettement : les arts d'Asie de 7 %, l'archéologie et les sciences naturelles de 30 %, les arts d'Afrique et arts premiers de 62 %. À cela s'ajoute le recul des vendeurs étrangers : leurs lots ne représentent plus que 466,5 M€, soit 49 M€ de moins qu'en 2024 (- 9 %).

Le tableau s'assombrit également du côté des données douanières. Entre juillet 2025 et juin 2026, les importations françaises d'objets d'antiquité et de collection en provenance de Suisse ont reculé de 33 % ; depuis le Royaume-Uni, elles ont chuté de 49 %, quand les exportations françaises de cette même catégorie vers Londres ont augmenté de près de 10 %. Le mouvement apparaît plus nettement encore lorsque l'on resserre la focale : à l'échelle de l'UE, les impor-

tations extra-européennes d'antiquités de plus de 250 ans – seuil retenu pour les biens archéologiques soumis à licence – ont diminué de 16,2 % en 2025, quand les exportations augmentaient de 29,8 %.

DES MARCHANDS DÉCOURAGÉS AVANT MÊME DE DÉPOSER UN DOSSIER

Pour Alexis Renard, spécialisé dans les arts de l'Islam et de l'Inde, le problème est particulièrement aigu : son approvisionnement dépend largement des États-Unis et du Royaume-Uni, faute d'un vivier suffisant en Europe continentale. Désormais, certains achats sont écartés avant même d'être envisagés. « Le règlement freine la circulation des œuvres. Et les décisionnaires ne sont étonnamment pas débordés de demandes. Il y en a en réalité très peu, les marchands étant découragés avant même d'avoir déposé un dossier. »

Fin 2025, onze demandes avaient été enregistrées dans le régime de licence. Fallait-il y voir les balbutiements d'un nouveau dispositif ? Les derniers chiffres que le ministère de la Culture nous a communiqués montrent que le phénomène perdure. Au 1^{er} septembre 2026, après quatorze mois d'application, seules 41 demandes ont été déposées. Au total, treize licences ont été délivrées, onze dossiers sont en cours d'instruction et dix-sept ont été rejetés.

PROTÉGER LE PATRIMOINE SANS L'APPAUVRIR

Si le SNA ne conteste pas la finalité du texte – protéger le patrimoine et lutter contre les trafics –, il en pointe les modalités d'application jugées délétères. Ainsi, le syndicat poursuit son travail d'alerte et de dialogue, aussi bien auprès du ministère de la Culture qu'au niveau européen, pour faire remonter les difficultés concrètes d'application et espérer, à terme, obtenir un amendement qui concilie davantage ces exigences aux réalités du marché. Et pour cause, à ce rythme et faute d'adaptation, l'Europe pourrait découvrir une autre forme de sécheresse : patrimoniale.